

commentaire d'arrêt

Par **alasoop**, le **02/12/2007** à **10:49**

salut à tous,
je vous pose une question qui vous a été posée 100 fois, mais bon.
c'est à mes mots à moi que je souhaite une réponse.
merci donc par avance de m'aider,

je souhaiterais savoir, avec des mots simples, quesqu'on met dans le grand A ,puis le grand B
du grand I d'un commentaire d'arrêt?
ex:

I- la décision de la cour de cassation ou Conseil d'Etat

A- la règle posée par la cour d'appel et la distance qu'il y a avec la solution appliquée par la
cour de cassation ou Conseil d'Etat
le contexte au rapport avec la jurisprudence antérieure

B- pourquoi la cour de cassation ou conseil d'Etat pose cette solution là.
pourquoi faire cette application là de la règle
pourquoi la règle posée par la cour d'appel était-elle fausse

II- les conséquences de la décision de la cour de cassation ou conseil d'Etat

A- la solution résout-elle le contentieux
est-elle criticable
par rapport aux principes du droit positif actuel
il y avait-il d'autres solutions

B- la portée de l'arrêt
est-ce un arrêt de principe
un revirement qui produit un risque dans l'ordonnement juridique actuel ou futur
interférera-t-il avec les jurisprudences des autres cours (CJCE)

bref, voilà si vous pouviez poser vos mots dans les grands I-A-B II-A-B
je vous serai infiniment reconnaissant , j'ai examen blanc demain.

@+ et merci encore

Par **alasoop**, le **02/12/2007** à **11:08**

oh là, j'ai fait compliqué
en fait,
tu mets quoi en I-A
quoi en I-B
quoi en II-A
quoi en II-B
voilà qui est résumé.
@+

Par **Katharina**, le **02/12/2007** à **11:12**

ce que tu as posté est très bien comme c'est, je ne comprend pas ce que tu ne comprends
oops.

pas ? Je ne vois pas trop comment pouvoir expliquer ça d'une façon plus simple 

Par **jeeecy**, le **02/12/2007** à **11:40**

je suis comme Katharina, je dirai difficile de faire mieux en terme de pédagogie sur un
comentaire d'arrêt

j'ajouterai juste qu'il faut dans chaque sous-partie raccrocher les développements à l'arrêt par
des citations notamment

;)

mais sinon c'est vraiment super si tu respectes ce plan là 

Par **alasoop**, le **02/12/2007** à **11:52**

merci beaucoup,
ben en fait,

imaginons que la cass décide de ne pas suivre la cour d'appel sur l'application de la règle de . .
. l'obligation naturelle montée à la vie juridique.
la cour fait donc une mauvaise application de la règle et précise (toujours par exemple) que
l'obligation naturelle peut monter en obligation civile par la novation.

la cour de cassation biensûr ne peut que casser la novation suppose une dette préalable que
l'on va nover en dette nouvelle.

or, si l'obligation naturelle n'était pas consacrée soit par un engagement fort et marqué ou un

lien qui peut susciter cette obligation (une envie clairement affichée de supporter une obligation naturelle envers une personne autre qu'un frère et une soeur par exemple) la cour ne peut suivre la cour d'appel.
sauf à se placer sur le terrain de l'acte unilatéral.

ainsi,

[u:3ncs3ly5]I- une position contextuelle de la cour de cassation[u:3ncs3ly5]

[u:3ncs3ly5]A- l'application de la règle[u:3ncs3ly5]

la règle dit ça . . .

la cour de cassation applique ça

comment se situe l'arrêt dans la jurisprudence

[u:3ncs3ly5]B- une affirmation de principes[u:3ncs3ly5]

pourquoi la cour de cassation applique -t-elle cette solution là.

en quoi la novation ne pouvait-elle pas servir ici, l'obligation civile par exemple

la cour de cassation est-elle lapidaire dans sa façon de rendre sa solution

[u:3ncs3ly5]II- les conséquences d'une application contextuelle[u:3ncs3ly5]

[u:3ncs3ly5]A- une position intéressante au titre de l'acte unilatéral[u:3ncs3ly5]

faire la critique de l'arrêt

joindre les faits et la solution de la cour de cassation

le contentieux est-il clôt

la solution lèse t-elle une partie

la solution de l'acte unilatéral était-elle bienvenue

la novation ne pouvait-elle pas se concevoir sans obligation civile préalable

[u:3ncs3ly5]B- une portée non négligeable sur le droit positif[u:3ncs3ly5]

l'arrêt est-il un arrêt de principe est-il amené à faire jurisprudence

contre-t-il sa propre jurisprudence apporte-t-il une nouvelle vision de la problématique de l'acte unilatéral et de la novation.

ceci, n'est pas un plan mais juste le raisonnement.

c'est en fait:

I- le constat

A- la distance entre la règle et l'application de la cour de cassation (supposant bien sûr que la cour d'appel ait fait une bonne application de la règle) sinon, se serait la distance entre la solution de la cour d'appel, la règle qui sera en fait la position du juge qui applique le droit ,

soit la cour de cassation qui n'aura pas pour l'occasion à interpréter la règle.

B- le chemin parcouru par la cour de cassation pour arrivé à son résultat.

II- les conséquences du constat

A- la critique de la position de la cour de cassation

résout-elle le contentieux

est-elle adaptée

solution d'espèce en rapport et propres aux faits

B- quelle portée dans l'ordonnancement juridique

sur le droit positif

sur sa jurisprudence

sur l'interprétation de la règle

bref, peux-tu apporter tes mots sur ces idées.

merci par avance

@+

[/u]